



OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

10 rue du Lieutenant Vasseur, Espace Oudinot, Maison des Sports et Associations 55000 BAR-LE-DUC
☎ 03 29 79 17 71 - oms.barleduc@gmail.com
<http://omsbld.jimdofree.com/>

REGLEMENT LA FEERIA BARISIENNE

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

La quinzisième édition de "la Fééria Barisienne" est organisée le Samedi 30 Novembre 2024 à Bar-le-Duc par l'Office Municipal des Sports de Bar-le-Duc.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Comme chaque année, elle comportera cinq courses différentes, dont le 10 km et 5 km qualificatif pour le championnat de France.

2 cyclistes devanceront les courses et 2 autres les clôtureront.

Les départs se situent dans le boulevard de la Rochelle (les courses Enfants et 10 km au niveau du Casino, les collégiens et la 5 km au niveau du bistro Saint Jean), en revanche les arrivées se font toujours dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Les courses sont au nombre de quatre :

- Course 1 Filles et 2 Garçons "Enfants" et "Challenge Clubs" : 1,5 km

Parcours libre + Arrivée

Parcours libre : Départ dans le Boulevard de la Rochelle (au niveau de l'Intermarché), à droite rue des Minimes, à gauche Quai Victor Hugo, à gauche Rue Notre Dame, à gauche rue Maginot, Boulevard de la Rochelle, puis à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée.

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 1

- Course 3 "Collégiens": 3 km

Départ + 1 Grande Boucle + Arrivée

Départ : Boulevard de la Rochelle (un peu avant le bistro Saint Jean)

Parcours : Boulevard de la Rochelle, Rue Maginot, à droite Rue Notre Dame, à droite Rue du sac, Place Exelmans, Quai Sadi Carnot, à droite Grand Pont Neuf, à droite Quai Victor Hugo, à gauche rue des

Minimes, Boulevard de la Rochelle, à droite Rue Louis Joblot, à droite Entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée .

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 2

○ Course 4 "La Barisienne" et "Challenge Entreprises" : 5 km

Le Parcours du 5 km a été mesuré officiellement. Le kilométrage sera indiqué par petits panneaux verticaux pour les kilomètres 1, 2, 3, 4 km

Départ + 1 Grande Boucle + Arrivée

Parcours : Départ

Boulevard de la Rochelle (un peu avant le Bistro Saint Jean) rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans, à droite Pont, rue des minimes, à gauche, Boulevard de la Rochelle, à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc, traversée du Parc sur 50 m Grande boucle

Rue Lapique, à gauche Boulevard de la Rochelle, rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans, Quai Sadi Carnot, à droite Grand Pont Neuf, à droite, Quai Victor Hugo, à gauche Rue des Minimes, à gauche Boulevard de la Rochelle, à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc puis tout droit jusqu'à l'arrivée

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 3.

○ Course 5 "La Barisienne" et "Challenge Entreprises" : 10 km

Le Parcours du 10 km a été mesuré officiellement. Le kilométrage sera indiqué par panneaux verticaux pour les kilomètres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 km. *Départ + 3 Grandes Boucles + Arrivée*

Départ : Boulevard de la Rochelle (au niveau de l'Intermarché), à droite, Rue Louis Joblot, à droite, Entrée du

Parc, Traversée du parc sur 50 m

Parcours : Grande Boucle X3

Traversée du parc par la droite, Rue Lapique, à gauche Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rue des Minimes, puis partie Droite de la Chaussée), rue Maginot, à droite rue Notre Dame, à droite Rue du Sac, Place Exelmans, Quai Sadi Carnot, à droite Grand Pont Neuf, à droite Quai Victor Hugo, à gauche, Rue des Minimes, à gauche, Boulevard de la Rochelle (partie Gauche de la Chaussée jusqu'à l'intersection rues Lapique/Général de Gaulle, puis partie Droite de la Chaussée), à droite Rue Louis Joblot, et à droite Entrée du Parc tout droit jusqu'à l'arrivée.

Arrivée : Devant le Kiosque dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

Cf Annexe 4

ARTICLE 3 : JURY OFFICIEL POUR LE 10 KM ET 5 KM

Il est composé d'un juge-arbitre sur une moto, assisté de commissaires de course, dont les décisions sont sans appel.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES COURSES

- Course 1 "Enfants Filles" et "Challenge Clubs" : Départ à 17h45 avec le Challenge Clubs.
- Course 2 "Enfants Garçons" et "Challenge Clubs" : Départ à 18h00 avec le Challenge Clubs.
- Course 3 "Collégiens" : Départ à 18h20.
- Course 4 "La Barisienne" 5 km et "Challenge Entreprises" : Départ à 19h00.
- Course 5 "La Barisienne" 10 km et "Challenge Entreprises" : Départ à 19h45. Les concurrents disposeront d'un temps maximum de 1h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les participants devront être sur la ligne de départ 5 minutes avant le départ de leur course. Ils s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et parcourir la distance complète avant de franchir la ligne.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours, hormis ceux appartenant à l'organisation.

La présence d'animaux est également interdite sur le parcours

Des douches seront disponibles au Gymnase Bradfer. Les vestiaires seront disponibles au Lycée Saint Louis.

ARTICLE 5 : CHRONOMETRAGE

Le système de chronométrage s'effectuera par puces électroniques et aussi par des chronomètres manuels. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être fixé avec 4 épingles à nourrice sur la poitrine et ne doit être ni porté, ni coupé, ni plié. Il devra être intégralement visible tout le long de la course, sous peine de disqualification. La puce électronique associée au numéro de dossard permet de détecter et de classer les coureurs sur le point de chronométrage. Elle doit être fixée suivant les indications fournies.

ARTICLE 6 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Cf Annexe 5

- Courses 1 et 2 : Les épreuves sont ouvertes aux coureurs garçons et filles nés entre 2013 et 2017.
- Course 3 : L'épreuve est ouverte aux coureurs garçons et filles nés entre 2009 et 2012.

- Course 4 : L'épreuve est ouverte aux coureurs hommes et femmes nés entre 2008 et Avant.
- Course 5 : L'épreuve est ouverte aux coureurs hommes et femmes nés entre 2008 et Avant.

Un cadeau est donné au retrait du dossard.

Une médaille est offerte aux enfants arrivants des courses 1 et 2.

La remise des récompenses aura lieu au Kiosque à partir de 18h30 pour les Courses 1, 2 et 3, puis dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel à 21h pour les Courses et 4 et 5.

Le cumul de coupes n'est plus possible.

ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La participation aux courses est limitée à :

- Pour la Course 1 "Enfants Filles" et "Challenge Clubs" : 150
- Pour la Course 2 "Enfants Garçons" et "Challenge Clubs" : 150
- Pour la Course 3 "Collégiens" : 100
- Pour la Course 4 "La Barisienne" 5 km et "Challenge Entreprises" : 450
- Pour la Course 5 "La Barisienne" 10km et "Challenge Entreprises" : 800

Les inscriptions se font :

- Exclusivement par internet jusqu'au vendredi 24 Novembre 2023 10h à l'adresse suivante : omsbld.jimdofree.com
- Aucune inscription ne sera prise ni par téléphone, ni par mail, ni sur place.

Tarifs des inscriptions :

- Course 1 Enfants Filles et Challenge Clubs 1,5 km : Gratuit

- Course 2 Enfants Garçons et Challenge Clubs 1,5 km : Gratuit
- Course 3 Collégiens 3 km : Gratuit
- Course 4 La Barisienne et Challenge des Entreprises 5km : 8 €
- Course 5 La Barisienne et Challenge des Entreprises 10km : 13 €

ARTICLE 8 : CERTIFICAT MEDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTE

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Pour les personnes majeures :
 - Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- Soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en

compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Un questionnaire en ligne le PPS Parcours Prévention Santé valable 3 mois en suivant le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

○ Pour les personnes mineures : remplir par la personne exerçant l'autorité parentale, le questionnaire de santé et l'attestation, datant de moins d'un an au jour de la course.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course en compétition datant de moins de six mois.

Document disponible en Annexe 6

ARTICLE 9 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le samedi 25 novembre 2023 à partir de 10h jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course, à la Salle des Fêtes dans le Parc de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 10 : SECURITE

Le Parcours sera fermé à tous véhicules, sauf Police et Pompiers à partir des heures fixées par l'Arrêté de la Préfecture.

Le Stationnement est interdit sur l'ensemble du parcours. Des barrières seront disposées aux différents carrefours.

Présence de 80 signaleurs qui assureront la sécurité tout au long du parcours, dont 10 bénévoles seront "référant sécurité" et reconnaissables à leur bonnet jaune.

Les coureurs devront respecter le code de la route et les consignes donnés par les signaleurs.

Les secours seront assurés par la Croix Rouge.

Tout concurrent autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et à le faire hospitaliser en cas d'accident ou d'urgence.

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Les organisateurs et bénévoles sont couverts en responsabilité civile et dommages corporels par la MACIF.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.

Il incombe aux autres concurrents (enfants et adultes) de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les faits ou accidents quels qu'ils soient, engendrés par la participation aux courses de toute personne non-inscrite, et ce sur tout ou partie du parcours. Il en est de même en ce qui concerne les vols, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation pour tout support sur lequel il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve.

ARTICLE 13 : ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de nonparticipation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée (nom, prénom, date de naissance) et sous présentation d'une licence FFA ou d'un certificat médical en cours de validité à la date de la manifestation.

ARTICLE 14 : DIVERS

- Parking : Les coureurs pourront garer leur véhicule sur le Parking à côté de Burger King, sur le parking de l'impasse Dyckoff près du garage Greg Auto, ou le parking à côté de la gare ;
- Vestiaire : Des vestiaires seront disponibles dans les locaux du Lycée Saint Louis, cependant l'organisation décline sa responsabilité en cas de perte ou de vol ;
- Douches : Au Dojo du Gymnase Bradfer.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte toutes les clauses.

ANNEXES

Annexe 1 : Parcours Courses 1 et 2 "Enfants" Filles et Garçons et "Challenge des Clubs"

Annexe 2 : Parcours Course 3 "Collégiens"

Annexe 3 : Parcours Course 4 "La Barisienne" et "Challenge des Entreprises"

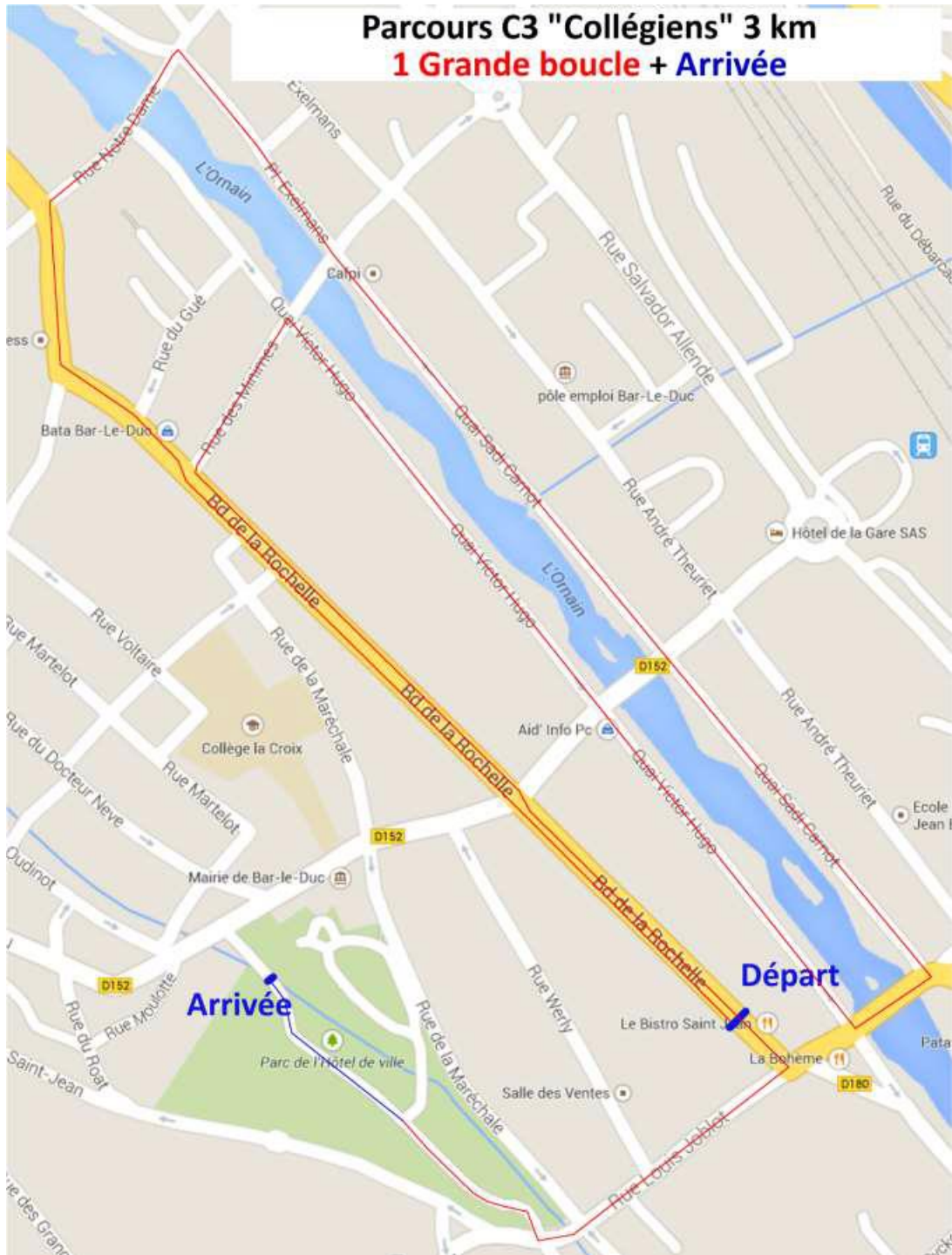
Annexe 4 : Parcours Course 5 "La Barisienne" 10 km et "Challenge des Entreprises"

Annexe 5 : Classement et Récompenses

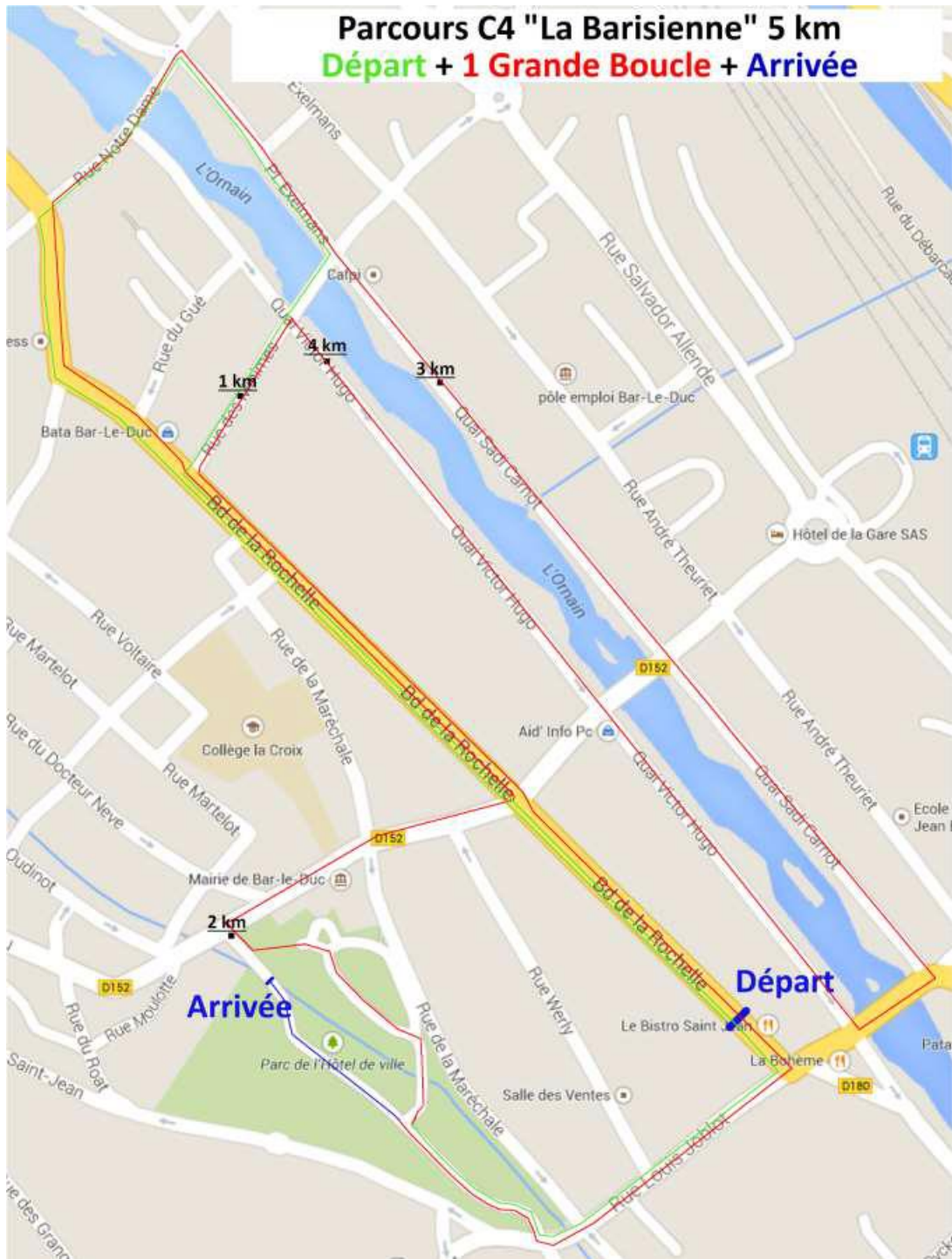
Annexe 6 : Questionnaire de santé pour mineurs

Annexe 2

Parcours C3 "Collégiens" 3 km 1 Grande boucle + Arrivée



Annexe 3





OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

10 rue du Lieutenant Vasseur, Espace Oudinot, Maison des Associations 55000 BAR-LE-DUC

☎ 03 29 79 17 71 - oms.barleduc@gmail.com

<http://omsbld.jimdofree.com/>

REGLEMENT CHALLENGE ENTREPRISES LA FEERIA BARISIENNE

Pour constituer une équipe et être classé, il faut que les équipiers soient salariés dans la même entreprise.

Les équipes devront être inscrites directement sur Internet, via le site Protiming et régler directement sur le site. Si vous ne pouvez pas prenez contact avec le Secrétariat de l'OMS.

Les classements se feront à la place (au plus petit nombre de points) sur les 3 premiers équipiers (féminins ou masculins), qui seront classés par sexe (exemple : filles rang 5 et 9, homme rang 15 = 29 pts pour l'équipe).

Il y aura 2 challenges : un sur la course 5km et un sur la course des 10km.

Les trois premières équipes de chaque challenge seront récompensées.

Un super challenge entreprises sera remis à la première équipe, présente sur les 2 challenges.



MERCI DE PREVENIR VOS SALARIES DE NE PAS S'INSCRIRE EN DOUBLE

Annexe 5 : Classement et Récompenses

Catégorie Sexe	Année naissance	Coupes/Trophées		Médailles
		Course		
		1 – Enfants Filles Départ : 17h45 / Remise prix : 18h30		
Eveil Athlé F	2017/2015	5		
Poussins F	2014/2013	5		
Tous		10		125
		2 – Enfants Garçons Départ : 18h00 / Remise prix : 18h30		
Eveil Athlé M	2017/2015	5		
Poussins M	2014/2013	5		
Tous		10		10
		3 – Collégiens Départ : 18h20 / Remise prix : 18h30		
Benjamins F	2012/2011	3		
Benjamins M	2012/2011	3		
Minimes F	2010/2009	3		
Minimes M	2010/2009	3		
Tous		12		0
		4 – Barisienne 5 km Départ : 19h00 Remise prix : 21h00	5 – Barisienne 10 km Départ : 19h45 Remise prix : 21h00	
Scratch F	2008 et avant	3	3	
Scratch M	2008 et avant	3	3	
Cadets F	2008/2007	1	1	
Cadets M	2008/2007	1	1	
Juniors F	2006/2005	1	1	
Juniors M	2006/2005	1	1	
Espoirs F	2004/2002	1	1	
Espoirs M	2004/2002	1	1	
Séniors F	2001/1990	1	1	
Séniors M	2001/1990	1	1	
Master 0	1989/1985	1	1	
Master 1	1984/1980	1	1	
Master 2	1979/1975	1	1	
Master 3	1974/1970	1	1	
Master 4	1969/1965	1	1	
Master 5	1964/1960	1	1	
Master 6	1959/1955	1	1	
Master 7	1954/1950	1	1	
Master 8	1949/1945	1	1	
Master 9	1944/1940	1	1	

Master 10	1939 et avant	1	1	
Tous		25	25	0
Challenge Entreprises		10		
Challenge Clubs		10		

Annexe 6 : Questionnaire et attestation de santé pour les mineurs



QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Nom: Prénom:

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ? Un garçon ? Ton âge ? ans

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
Depuis l'année dernière		
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant tout une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Question à faire remplir par les parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave au cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied ou sport en compétition datant de moins de six mois.

Monsieur, Madame

autorise mon fils/ma fille mineur(e) à participer à la course.

Date et signature des parents ou des responsables légaux: